



VILLE DE  
SANCOINS

**Décision du Maire  
N° 111/2025**

(article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Objet : Plan de financement du SDE 18 pour l'extension de l'éclairage public de la Place du Commerce**

Le Maire de la Commune de SANCOINS,

Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération du Conseil Municipal lors de sa séance du 9 mars 2023 donnant délégations à Monsieur le Maire pour prendre certaines des décisions ;  
Considérant le plan de financement établi par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18) pour l'extension de l'éclairage public de la Place du Commerce – dossier n° 2025-05-091 ;  
Considérant que ces travaux représentent un montant total de 19 842,88 € ;  
Considérant que les crédits sont prévus au budget de la collectivité ;

**DÉCIDE**

**Article 1** : de valider le plan de financement, établi par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, pour l'extension de l'éclairage public de la Place du Commerce – dossier n° 2025-05-091 :

|                                 | <b>Subvention</b>  | <b>Taux</b>  |
|---------------------------------|--------------------|--------------|
| Prise en charge SDE 18          | 9 921,44 €         | 50 %         |
| Autofinancement (fonds propres) | 9 921,44 €         | 50 %         |
| <b>TOTAL :</b>                  | <b>19 842,88 €</b> | <b>100 %</b> |

**Article 2** : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de SANCOINS.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la Sous-préfète, à Madame la Comptable du Service de Gestion Comptable du Trésor Public et à Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Sancoins.

A Sancoins, le 7 juillet 2025

Le Maire,

Pierre GUIBLIN

